

COMMUNE DE NIEDERENTZEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NIEDERENTZEN

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de M Jean-Pierre WIDMER, maire

Présents : M. Antoine ALBRECQ, Mme Stéphanie FARINHA, M. Jean-Michel FINGER, Adjoints,
M. Olivier KLAR, Mme Corine KOS, M. François WILLIG, Mme Cindy GOGNIAT, M. Jean-Marc BOURINET

Ont donné procuration : M. Jean-Michel HECTOR à M. Antoine ALBRECQ,
M. Denis MUTSCHLER à M. Jean-Marc BOURINET, Mme Valérie CHARMONT à M. Olivier KLAR,
Mme Jane HUMBRECHT à Mme Stéphanie FARINHA, Mme Aurélie BINTZ-SATTLER à Mme Cindy GOGNIAT

Absents excusés et non représentés : Mme Emilie RICH,

Nombre de conseillers en fonction	Quorum	Présents	Procurations	Votants
15	8	9	5	14

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 H 30

Il demande une minute de silence en hommage à M. Dominique BERNARD assassiné le 13 octobre 2023.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie FARINHA assistée par Mme Christiane ZINDY, secrétaire général de Mairie
Date de la convocation : 19 octobre 2023

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 août 2023
- 2 Utilisation des délégations de compétences par le Maire
- 3 Chasse : renouvellement des baux pour la période 2024-2033
- 4 TEA : Délibération relative à l'adhésion de la CC de Sélestat et des Communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.
- 5 TEA : rapport d'activité 2022
- 6 CCCHR : rapport d'activité 2022 et rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
- 7 Biens communaux partagés
- 8 Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AOUT 2023

Le procès-verbal de la séance du 28 août 2023 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 8 juin 2020, complétée par la délibération du 29 juin 2020, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Paraphe Maire + Secrétaire

DIA :

Section 1 parcelles 33.35.81/18.96/72 : 4A, rue de Biltzheim : vente JAEGY/KREISEL 1399 m²

Section 1 parcelle 139/18 6 rue de Biltzheim : vente JAEGY /KREISEL 652 m²

3. CHASSE : RELOCATION DES BAUX DE CHASSE POUR LA PERIODE 2024-2033

Le Conseil municipal, après avoir été informé des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033, et notamment le cahier des charges arrêté par le Préfet en date du 26 juin 2023 ;

VU la délibération en date de 15 décembre 2022 par laquelle le Conseil municipal s'est prononcé sur le maintien de la redistribution du produit de la location de la chasse ;

VU les courriers des locataires en place faisant valoir leur droit de priorité et les dossiers de candidature déposés

VU les réserves de M. François RINALDI (section 35 parcelle 65) déclaration du 29 juin 2023 et de M. François GUTLEBEN (terrain entièrement clôturé).

VU l'avis rendu par la Commission Communale Consultative de la Chasse réunie en date du 14 septembre 2023 et du 26 octobre 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 5 procurations

➤ **fixe** la consistance des lots comme suit :

Lot n° 1 : surface de 195ha 49a 79ca dont 59 ha 94a 26ca de surface boisée

Délimitation : de la route de Hirtzfelden à Rustenhardt

Lot n° 2 : surface de 366ha 23a 22ca dont 30ha 11a 26ca de surface boisée

Délimitation : de la route de Hirtzfelden aux berges de l'III

Lot n° 3 : surface de 213ha 77a 82ca dont 34ha 12a 79ca de surface boisée.

Délimitation : des berges de l'III jusqu'à la forêt du Thurwald

➤ **décide** de mettre les trois lots en location de la façon suivante :

- Convention de gré à gré pour les lots n° 1 et n° 3
- Adjudication publique pour le lot 2

➤ **décide** d'adopter le principe de clauses particulières et de les reporter dans le plan de gestion cynégétique :

- Le calendrier des battues devra être communiqué à la commune, à l'Office National des Forêts et à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour le 1er septembre au plus tard de chaque année. Toute modification du calendrier devra être signalée au plus tard une semaine à l'avance aux mêmes instances. Les personnes autorisées devront pouvoir présenter un certificat d'agrégation.
- Des manifestations pédestres, sportives et festives, ainsi que des exercices militaires pourront avoir lieu sur le lot après en avoir avisé le locataire.
- L'installation des miradors, chaises, appareils d'enregistrement visuel et pierres à sel sont soumises à l'autorisation écrite préalable de la commune ou du propriétaire privé, avec avis du service forestier en forêt soumise. Ces demandes devront être formulées avec une carte les localisant précisément.
- L'agrainage s'appliquera dans le respect du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en vigueur.
- Au cours du bail, la commune se réserve la possibilité de demander la présentation par corps des chevreuils prélevés afin de vérifier la bonne réalisation du minimum. Les modalités de ce contrôle seront précisées lors de l'éventuelle instauration de cette mesure.
- En cas de présence avérée de grand gibier à l'intérieur des enclos destinés à la protection des régénérations naturelles ou plantations, le locataire est tenu de les prélever sans délai ou de faciliter leur extraction.
- Le locataire devra solliciter la commune préalablement au dépôt de la demande de plan de chasse auprès des instances compétentes.

➤ **fixe** le prix de location comme suit :

Conventions de gré à gré :

- Lot n° 1 : 4 200 €
- Lot n° 3 : 2 500 €

Adjudication :

- Lot n°2 : mise à prix : 1000 €

Paraphe Maire + Secrétaire

- **fixe:**
 - la date d'adjudication au 12 décembre 2023 à la maire de Niederentzen
 - la date limite de réception des offres au 17 novembre 2023,
- **Arrête les modalités de publicité comme suit :**
 - date de publication : 29 octobre 2023,
 - support de publication : l'avis d'adjudication sera affiché à la mairie, sur le site internet et publié dans les journaux locaux,
 - contenu de l'avis : l'avis d'adjudication comprendra notamment l'objet de la location, la mise à prix, la date
 - limite de réception des offres, le jour, le lieu et l'heure de l'adjudication, le lieu où l'on pourra prendre connaissance des renseignements relatifs à la location et les justificatifs à produire touchant les qualités et les capacités exigées des candidats,
 - donne mandat à la commission de dévolution pour adjuger au plus offrant dans le cas d'une deuxième
 - adjudication infructueuse (article 8.2.4 du CCT),
- **Autorise** le Maire à signer les conventions de gré à gré ainsi que tous documents en rapport avec la présente délibération.

4. TEA : MODIFICATION DU PERIMETRE : ADHESION DE LA CC DE SELESTAT ET DES COMMUNES DE BOOFZHEIM, DAUBENSAND, DIEBOLSHEIM, FRIESENHEIM, HERBSHEIM, KOGENHEIM, RHINAU, ROSSFELD, SERMERSHEIM et WITTERNHEIM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-18 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sélestat du 24 juillet 2023 demandant l'adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;
Vu les délibérations des communes de :
Boofzheim (67) par délibération du 28 novembre 2022, Daubensand (67) par délibération du 15 novembre 2022
Diebolsheim (67) par délibération du 28 novembre 2022, Friesenheim (67) par délibération du 17 novembre 2022
Herbsheim (67) par délibération du 6 février 2023, Kogenheim (67) par délibération du 8 décembre 2022
Rhinau (67) par délibération du 21 novembre 2022, Rossfeld (67) par délibération du 21 novembre 2022
Sermersheim (67) par délibération du 27 octobre 2022, Witternheim (67) par délibération du 23 janvier 2023
demandant leur adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2023 donnant son accord à l'adhésion des communes listées ci-dessus et de la Communauté de Communes de Sélestat dès lors que les communes membres de cette dernière en auront approuvé le principe dans les conditions de majorité requises ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des parties que la Communauté de Communes de Sélestat et les 10 communes listées plus-haut adhèrent à TEA afin de lui transférer leur compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 19 septembre 2023, l'extension du périmètre de TEA à la Communauté de Communes de Sélestat et aux communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion à TEA de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 5 procurations

- Emet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim
- Demande à Madame la Préfète du Bas-Rhin et Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant le périmètre de TEA.

Paraphe Maire + Secrétaire

5. TEA : RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activité 2022 du Territoire d'Energie Alsace (rapport transmis préalablement aux membres du Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2022 du Territoire d'Energie Alsace.

6. CCCHR : RAPPORT D'ACTIVITE 2022 ET RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2022 ainsi que le rapport annuel d'activité 2022 de la CCCHR (rapports transmis préalablement aux membres du Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal prend acte desdits rapports de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin présentés.

7. BIENS COMMUNAUX PARTAGES

M. le Maire expose :

Lors de la réunion de l'Association foncière du 28 octobre 2009, il a été décidé de ne plus réattribuer les lots de terre suite à un décès ou un désistement sous forme de bien communal, mais d'officialiser les locations aux agriculteurs de la commune en place sous forme de bail rural précaire. Les parcelles de forêt quant à elles, reviennent à la commune. Suite au décès de M. Théo JAEKY et de Mme Germaine ERNST, deux parcelles de terre sont à redistribuer.

Lors de la réunion du bureau de l'Association foncière du 20/10/2023, il a été proposé :

- d'attribuer la parcelle de 89a90ca (section 34 parcelle 47) louée à M. Théo JAEKY et exploitée par M. Jean-Claude DILLIG à Madame Christelle BORDMANN à compter du 1er janvier 2024.
- d'attribuer la parcelle de 90 ares (section 34 parcelle 47) louée à Madame Germaine ERNST et exploitée par M. Bernard FINGER à Madame Séverine DIENSTHUBER à compter du 1er janvier 2024.

Il propose de valider les décisions prises en réunion association foncière listées ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 5 procurations

- Valide les propositions ci-dessus
- Charge M. le Maire d'informer les exploitants actuellement en place
- Charge M. le Maire d'établir les contrats de bail précaire respectivement au nom de Mme Christelle BORDMANN et de Mme Séverine DIENSTHUBER.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents y relatifs.

8. DIVERS

- Les travaux initialement prévus sur l'échangeur ont été annulés à cause de la météo
- Les travaux en cours sur la RD18 bis se termineront fin décembre
- Les travaux de finition du lotissement « terre fleurie » sont prévus semaine 45 et 46 en fonction de la météo
- Le chantier de l'Eglise a été réceptionné avec des réserves
- Une écluse provisoire a été mise en place pour un mois route de Rouffach
- Le bulletin communal sera distribué ce week-end
- Une vente de bois aura lieu le 1^{er} décembre à 18 heures à la salle du Temps libre
- Compte-rendu de la réunion exposant un projet de méthanisation sur la commune
- Mme KOS signale que des projecteurs restent allumés toute la nuit au niveau des carrés de l'habitat. M. le Maire va contacter le constructeur.
- M. ALBRECK remercie tous les bénévoles pour leur présence aux « foulées de l'III ». Cet évènement sera reconduit en 2024.
- M. KLAR rend compte de la réunion du SIEPI et plus particulièrement des travaux sur Niederentzen-Oberentzen. Il précise qu'à compter de 2024, le syndicat supprimera la cotisation communale.

Séance levée à 19h40

Paraphe Maire + Secrétaire

**TABLEAU DES MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NIEDERENTZEN
DU 26 OCTOBRE 2023**

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 août 2023
- 2 Utilisation des délégations de compétences par le Maire
- 3 Chasse : renouvellement des baux pour la période 2024-2033
- 4 TEA : Délibération relative a l'adhésion de la CC de Sélestat et des Communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.
- 5 TEA : rapport d'activité 2022
- 6 CCCHR : rapport d'activité 2022 et rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
- 7 Biens communaux partagés
- 8 Divers

Le Maire, Jean-Pierre WIDMER	La secrétaire de séance
<i>Signature</i>	<i>Signature</i>

NOM ET PRÉNOM	FONCTION	PRESENTS	PROCURATION
WIDMER Jean-Pierre	Maire	X	
ALBRECQ Antoine	Premier adjoint	X	
FARINHA Stéphanie	Deuxième adjoint	X	
FINGER Jean-Michel	Troisième adjoint	X	
HECTOR Jean-Michel	Conseiller municipal		X
KLAR Olivier	Conseiller municipal	X	
MUTSCHLER Denis	Conseiller municipal		X
BINTZ-SATTLER Aurélie	Conseillère municipale		X
KOS Corine	Conseillère municipale	X	
WILLIG François	Conseiller municipal	X	
GOGNIAT Cindy	Conseillère municipale	X	
BOURINET Jean-Marc	Conseiller municipal	X	
RICH Emilie	Conseillère municipale		
HUMBRECHT Jane	Conseillère municipale		X
CHARMONT Valérie	Conseillère municipale		X